

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST ANDEOL DE VALS

Séance du 20 mars 2026 à 18 H

Etaient présents : Virginie Boyer, Yann Dubuis, Elise Frémondrière, Emilie Hallauer, Sylvain Joly, Marie Koest, Juliette Laffont, Jean Lefebvre, Myriam Llorach, David Marijon, Alain Martaresche, Dorine Martin, Gilles Montagnon, Séverine Moyère, Guillaume Petizon.

Secrétaire de séance : Emilie Hallauer.

M. le Maire sortant, David Marijon, souhaite la bienvenue à tous les membres du nouveau conseil municipal. Pour ce nouveau mandat, il y aura des représentants des deux listes, à savoir 12 représentants de la liste « Agir pour l'avenir, continuons ensemble ! » et 3 représentants de la liste « Agissons ensemble pour Saint Andéol de Vals ». M. Raphaël Vigouroux ayant présenté sa démission, il est remplacé par Mme Dorine Martin, suivant l'ordre de cette liste.

M. Sylvain Joly prend la parole pour lire une lettre au nom de tous les candidats de sa liste « Agissons ensemble pour Saint Andéol de Vals ».

M. David Marijon donne ensuite la parole à Mme Juliette Laffont pour mener le premier point de l'ordre du jour, en tant que doyenne des élus au conseil municipal.

Installation du Conseil Municipal : La séance est ouverte par Mme Juliette Laffont, doyen d'âge du conseil municipal, conformément aux dispositions légales en vigueur. Le conseil municipal est déclaré installé après l'appel des conseillers élus.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Election du Maire

Le conseil municipal procède à l'élection du maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

Candidats déclarés :

- JOLY Sylvain
- MARIJON David

Résultats du premier tour : Nombre de votants : 15 ; Nombre de suffrages exprimés : 14 ; Majorité absolue : 8

Résultat du vote : M. JOLY Sylvain 3 voix ; M. MARIJON David 11 voix.

M. MARIJON David, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire de la commune. Il est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

2 – Détermination du nombre d'Adjoints

Le conseil municipal par 13 voix pour et 2 voix contre, fixe le nombre d'adjoints au maire à 4, dans le respect des dispositions légales.

3 – Election des Adjoints

Il est procédé à l'élection des adjoints au maire, au scrutin de liste à la majorité absolue :

Liste(s) candidate(s) :

- Liste conduite par Emilie HALLAUER

Résultats : Nombre de votants : 15 ; Nombre de suffrages exprimés : 12 ; Majorité absolue : 8

La liste conduite par Emilie HALLAUER ayant obtenu la majorité, sont élus adjoints :

1. Emilie HALLAUER – 1^{ère} adjointe
2. Jean LEFEBVRE – 2^{ème} adjoint
3. Marie KOEST – 3^{ème} adjointe
4. Guillaume PETIZON – 4^{ème} adjoint.

4 - Clôture de la séance : l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 18h37.